

Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 8 septembre 1875

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (16)

Collation 1 p. (407r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au préfet de l'Aisne, 8 septembre 1875, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/48583>

Copier

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [8 septembre 1875](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Gigault de Crisenoy, Étienne Jules \(1831-1901\)](#)

Lieu de destination Laon (Aisne)

Description

Résumé Godin explique au préfet qu'après le départ de madame Paquerot et de la réorganisation des classes qui a suivi, il souhaiterait, à l'approche de la nouvelle année scolaire, connaître quelle suite doit être donnée à la demande qu'il lui a adressée le 30 août 1875. Il voudrait savoir s'il peut rétablir ses classes mixtes sous la direction d'Alexandre Onésime Poëtte.

Notes Destinataire : le préfet de l'Aisne d'après l'index du registre de correspondance ; Étienne Jules Gigault de Crisenoy est nommé préfet de l'Aisne le 26 mai 1873 ; il occupa cette fonction jusqu'en 1876.

Mots-clés

[Éducation](#), [Emploi](#), [Procédure \(droit\)](#)

Personnes citées [Paquerot, Marie Anastasie](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 07/07/2023

Dernière modification le 05/08/2025

Guise 8 Septembre 1793

Monsieur le Préfet,

Le renouvellement de l'année scolaire me m'a obligé, par suite du départ de Mme Piquerat, à réorganiser mes classes. J'esprouve donc le plus grand besoin de savoir quelle suite doit être donnée à la demande que, sur votre propre avis, j'ai eu l'honneur de vous adresser le 30 Août dernier.

Je serais heureux, Monsieur le Préfet si en l'absence de la maîtresse qui me fait défaut je pouvais sans inconvenient rétablir mes classes mixtes, sous la direction de M. Sclette, instituteur en titre de l'établissement.

Cela aurait le mérite pour moi de ne point laisser une certaine partie des enfants du Familistère sans maître et sans enseignement.

Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de ma parfaite considération.

Gouin